

Détails pris dans l'accord

Chapitre 1 BÉNÉFICIAIRES

... tous les agents de Pôle emploi dans le respect des textes en vigueur applicables selon le statut public ou privé de l'agent.

Chapitre 2 RECRUTEMENTS

...l'égalité de traitement des candidatures à chaque étape du processus de recrutement...

...Une attention particulière est portée à l'équilibre femmes et hommes dans le recrutement de cadres....

Chapitre 3 FORMATION

...L'agent à temps partiel dont le temps de formation est supérieur à son temps de travail habituel peut bénéficier de paiement d'heures complémentaires ou d'une récupération à sa demande... Pour les agents de droit public, les règles fixées par les textes réglementaires s'appliquent (article 36 du décret n°86-83)...

... aide financière est versée à raison d'une nuitée par session ou séminaire, sur justificatifs (par exemple facture hors attestation sur l'honneur) correspondants aux frais de garde supplémentaires dans la limite de 85 euros.

Elle concerne la garde :

- d'enfants dont l'âge est strictement inférieur à 16 ans,
- sans condition d'âge pour un enfant handicapé,
- d'une personne à charge nécessitant la présence d'un tiers.

Cette aide financière de 85€ par nuitée peut concerner la durée totale de l'absence du domicile pour les femmes et les hommes assumant seul(e)s la charge des enfants et personnes définis ci-dessus sur demande de l'intéressé(e) accompagnée d'une justification de la situation familiale, ou par extension les agents en formation dont le conjoint est en déplacement professionnel (dûment justifié)...

Chapitre 4 EVOLUTION DE CARRIERE

...Objectif de progression du chapitre EVOLUTION DE CARRIERE :

Accroître la part des femmes dans les postes d'agents de maîtrise et cadres y compris les cadres dirigeants...

...A compétences et qualifications équivalentes, 55% des recrutements internes de nouveaux cadres supérieurs et cadres dirigeants sont des recrutements de femmes...

Chapitre 5 MIXITE

...Objectif de progression du chapitre MIXITE :

Faire progresser la mixité en interne en fonction des résultats de l'état des lieux à venir...

...valoriser auprès des femmes les métiers de Pôle emploi majoritairement occupés par des hommes (ex : métier de l'informatique, de la logistique) et inversement auprès des hommes les métiers majoritairement occupés par les femmes (ex : conseil à l'emploi, ressources humaines).



Un œil surl'accord F/H 2015



Automne 2015

Article 6.1 EGALITE DE REMUNERATION

Pôle emploi applique « le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de valeur égale » conformément aux dispositions de l'article L3221-2 du code du travail. ».

...S'agissant des **agents de droit public**, la notion de promotion (par changement de niveau d'emplois) est celle prévue dans le décret statutaire de 2003 aux articles 7 à 9 et 24. **S'y ajoute** la possibilité d'accorder un avancement accéléré ou l'accès à la carrière exceptionnelle conformément aux articles 22 et 23 de ce statut.

Article 6.2 ANALYSE DES EVENTUELS ECARTS INJUSTIFIES DE REMUNERATION (ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES)

...Pôle emploi entend **définir une méthode** en vue d'identifier les éventuels écarts de salaires injustifiés,

...**En cas d'écart**, lors de la campagne de promotion, l'établissement examinera les dossiers des agents concernés afin de s'assurer que l'écart est motivé par des critères professionnels. Si tel n'était pas le cas, **l'établissement mettra en œuvre, pour les agents concernés, les corrections nécessaires.**

...Une **méthode similaire** sera proposée ... pour les **agents de droit public...**

Article 7.1 PARENTALITE ET EVOLUTION PROFESSIONNELLE

... la **première année du congé parental d'éducation pour les agents privé** (article 32 de la CCN) sera prise en compte en totalité pour le **calcul de la prime d'ancienneté** (article 14 §3) pour tout agent qui **débutera son congé parental d'éducation pendant la durée de validité du présent accord.**

Article 7.2 DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE

... Pôle emploi participe au **cofinancement de chèque CESU** permettant de financer des heures de service à la personne. Un chéquier **annuel de 110 euros** par agent est cofinancé à hauteur de 50% par Pôle emploi. ..

Article 7.3 CONCILIATION VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE

... (**les réunions**) doivent être planifiées avec suffisamment d'anticipation afin que chacun puisse s'organiser.

Les horaires de début et de fin de réunion sont mentionnés dans l'ordre du jour.

... le **positionnement des réunions sur les plages fixes** reste la règle. **Les réunions ne pourront s'étendre au-delà des horaires variables. La présence au briefing ne peut revêtir un caractère de présence obligatoire opposable aux agents si celui-ci se déroule sur les plages variables.**

Article 8.1 ACTIONS DE FORMATION POUR LES AGENTS

L'évolution durable des comportements au quotidien implique des **actions de formation** à destination de l'ensemble des agents pour faire évoluer les pratiques et **lutter contre les préjugés.**

Article 9.2 COMMISSION EGALITE PROFESSIONNELLE DES COMITES D'ETABLISSEMENTS

Au niveau de chaque comité d'établissement, les commissions égalité professionnelle sont destinataires du rapport sur la situation comparée aux niveaux national et régional des conditions d'emploi et de formation des femmes et des hommes.

La CFE-CGC a porté, négocié et signé cet accord.
Comme toujours nous savons prendre nos responsabilités... !

Utilisez et abusez de cette information, diffusez là.

Vous souhaitez participer à une réunion de découverte de notre syndicat : [cliquez sur le lien](#), nous vous inviterons.

Retrouvez-nous sur le blog régional : <http://cfecgcmepdl.unblog.fr/>

Responsable de Section Syndicale : Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr **Blog national : www.cfecgc-metiersdelemploi.fr**

Pour adhérer suivez ce lien : http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr/pages/Adhesion_a_la_CFE_CGC_Metiers_de_l_Emploi--8551736.html

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !